



Procès-Verbal DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/06/2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six,
le : dix-huit juin
le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE
CONNEZAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD,
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 juin 2026

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, MAGNE Guylaine, DURAND Pascal,
PINHEIRO Valérie, MARTINA Mélanie, DURAND Johanna, VERGNES David, DEPOORTERE Enzo.

ABSENTS excusés :

ABSENTS : LAFAURIE Jocelyne, VALLADE Sandrine, TALLEUX Olivier, CLEDAT Caroline, LAVILLE
Stéphane, RICHARD William

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme PINHEIRO Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élue secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

- | | |
|--|--|
| 1. Approbation du PV de la séance du 05/06/2026, | 8. Panneau lumineux, |
| 2. Associations : | 9. Rappels aux délégués communaux, |
| - SOS Forêts Dordogne, | 10. Demande subvention Lycée St Joseph |
| - Collectivités forestières Limousin Périgord, | Périgieux, |
| 3. Mémoire déportation (suite), | 11. Redevances occupation du domaine public, |
| 4. Consultation SAGE Isle Dronne : révision | 12. Frais de déplacement des agents, |
| partielle (suite), | 13. Convention balades du lundi, |
| 5. SDE 24 – Renforcement du bas du Bourg | 14. Jeux Intervillages Combéranche Epeluche, |
| (suite), | 15. Préparation rentrée scolaire, |
| 6. Bornes de recharge électrique (suite), | 16. Divers. |
| 7. Supports de la communication à la population | |
| (suite), | |

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Nombre de Conseillers : 15 en exercice, 9 présents, 9 votants.

Procurations :

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le conseil n'ont pas été destinataires de ce proces verbal, ils n'ont donc pas pu délibérer.

Votes pour : Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°2 : Associations : - SOS Forêts Dordogne

Dossier présenté par Mme Magne Guylaine, 2^{ème} adjoint au Maire.

Deux associations ont proposé leurs services pour conseiller et aider les Collectivités à faire face à la déforestation (coupes rases, plantations monocultures...).

Magne Guylaine lit au conseil les renseignements des 2 associations proposées.

Débat entre MARTINA Mélanie et Charenton Thierry. Un vote a lieu entre l'association de St germain du salembre et ACCFLP

L'association de St Germain du Samlembre est choisie.

Mme MARTINA Mélanie est volontaire pour représenter la commune auprès de cette association.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°3 : Mémoire déportation (suite)

Dossier présenté par Monsieur Charenton, 1^{er} adjoint au Maire.

Charenton Thierry explique les contacts que nous avons eu sur le réseau Mireille, 30 personnes ayant été déportées.

Mme VALADE Sandrine a informé qu'elle a déjà entendu parler de ce réseau, nous avons eu contact avec une association qui pourrait nous présenter ce réseau ; nous envisageons de demander d'être notre interlocutrice avec cette association.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°4 : Consultation SAGE Isle Dronne : révision partielle (suite)

La période de réflexion est dépassée. L'avis est réputé favorable.

ORDRE DU JOUR N°5 : SDE 24 Renforcement du bas du Bourg (suite)

Dossier présenté par Monsieur Charenton, 1^{er} adjoint au Maire.

Monsieur Charenton explique au Conseil Municipal que le renforcement du réseau électrique pour le bas du Bourg de Saint Vincent de Connezac a été évoqué par le SDE 24 depuis près de 5 ans.

A la suite d'une première rencontre le 3 juillet 2025 avec le SDE 24. Il a été indiqué que ce renforcement envisagé en souterrain ne se ferait plus à partir du poste Centre Bourg (Rue du Coudert) mais d'un nouveau transformateur installé Avenue de Luppy. Le Conseil Municipal, réuni le 26 août 2025 avait indiqué son accord pour ce nouveau projet précisé sans incidence sur le réseau d'éclairage public ou des télécommunications.

Monsieur Charenton expose le nouveau projet présenté le 05 mai 2026 par le SDE 24. Il est ainsi prévu une implantation d'un transformateur à l'angle de la Rue du Grand Moulin et de la Rue du Lavoir. Cette modification a été justifiée par le renforcement de l'alimentation électrique du hameau de La Grave où l'urbanisation s'est développée et qui relie la Commune de Chantérac.

Le Conseil municipal, s'étant déjà exprimé favorablement au projet de renforcement lors de sa délibération du 26 août 2025, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

S'interroge et exprime sa désapprobation pour le coût de 7000 € HT que la commune aurait à supporter de ce fait pour le contrôle et le pilotage de l'éclairage public de la Commune et qui pourrait être supporté par les deux communes concernées par cet aménagement.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°6 : Bornes de recharge électrique (suite)

Dossier présenté par Monsieur Charenton, 1^{er} adjoint au Maire.

La proposition avait été actée lors du CM du 08 mai 2026 avec 2 votes contre.

Charenton ré explique le passif de cette proposition.

Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstentions : 2 DEPOORTERE Enzo et Martina Mélanie

ORDRE DU JOUR N°7 : Supports de la communication à la population (suite)

Dossier présenté par Monsieur Charenton Thierry 2^{ème} adjoint au Maire.

Un petit groupe d'habitant ayant répondu nous proposons de faire une communication sur le panneau d'affichage électronique et sur le site de la Mairie. Pinheiro Valérie va se mettre en contact avec Laville Stéphane pour voir les modalités et voir pour un essai au groupe ayant déjà répondu.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Arrivée de Madame VALADE Sandrine à 20h

ORDRE DU JOUR N°8 : Panneau lumineux (suite)

Dossier présenté par Monsieur.

Il nous informe s'être mis en relation avec la société Charvet.

Qui n'a pas donné d'information technique permettant l'intervention d'un tiers.

Il est envisagée d'adresser une mise en demeure pour obtenir ses informations.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°9 : Rappels aux délégués communaux

Rappel des engagements de chacun lors des désignations de délégués votées précédemment : distribution de tableaux récapitulatifs.

Les habitants demandent à en avoir un résumé pour savoir à qui s'adresser.

DEPOORTERE Enzo et MARTINA Mélanie demandent à être plus informés

CHARENTON Thierry demande au conseil de signaler toutes personnes pouvant rencontrer des difficultés (exemple plan Canicule)

Les informations sur le groupe Whatsapp seront étoffées pour répondre aux attentes des conseillers.

ORDRE DU JOUR N°10 : Demande subvention Lycée St Joseph Périgueux

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant du Lycée St Joseph à Périgueux pour un voyage scolaire concernant une élève présente dans l'établissement.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Votes pour : 0 Votes contre : 7 Abstentions : 3

ORDRE DU JOUR N°11 : Redevances occupation du domaine public

a) Electricité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 59,83 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

b) Télécommunications

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2026 :

a) Artères aériennes : 8,597 km d'artères

Tarif au km : 40 € x coefficient actualisation 1.63715 = 65,486

8,597 x 65,486 = 562,98 €

b) Utilisation du sous-sol : 5,397 km d'artères

Tarif au km : 30 € x coefficient actualisation 1,63715 = 49,1145

5,397 x 49,1145 = 265, 07 €

c) Emprises au sol (Armoire) : 0,5 m²

Tarif au m² : 20 € x coefficient actualisation 1,63715 = 32.743

0,5 x 32,743 = 16,37 €

Redevance due : 562,98€ + 265,07 € + 16,37 € = 844,42 €

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ **De revaloriser chaque année ces montants** en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ **D'inscrire annuellement** cette recette au compte 70323.

4/ **De charger le Maire du recouvrement** de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°12 : Frais de déplacement des agents

Considérant l'ordre de mission du 12 juin 2026 de Madame RAVERAUD Maryline,
Considérant ses états de frais de déplacement pour la formation CDAS - CNAS à MARSAC (24),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'indemniser l'agent pour ses frais de déplacement.

- MARSAC (24430), le 12 juin 2026 :

Frais de route : 56 km x 0.42 € = 23.52 €

L'assemblée après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater Mme RAVERAUD Maryline d'un montant de 23.52 € pour ses frais de route.

Considérant l'ordre de mission du 01 juin 2026 de Madame DURIEUX SOREY Valérie,
Considérant ses états de frais de déplacement pour la formation bibliothèque à RIBERAC (24),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'indemniser l'agent pour ses frais de déplacement.

- RIBERAC (24600), le 01 juin 2026 :

Frais de route : 22 km x 0.42 € = 9.24 €

L'assemblée après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater Mme DURIEUX SOREY Valérie d'un montant de 9.24 € pour ses frais de route.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°13 : Convention balades du lundi

Considérant la proposition de La CCPR pour l'organisation des « balades du lundi » sur la Commune le 06 juillet 2026 et après lecture de la proposition de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Bénévoles pouvant participer : Durand P, Martina M, Magne G, Valade S. Charenton T, Leteneur L,

ORDRE DU JOUR N°14 : Jeux Intervillages Combéranché Epeluche

Présentation par Mr le Maire ;

ORDRE DU JOUR N°15 : Préparation rentrée scolaire

Pinheiro Valerie propose de reporter cet ordre après le conseil d'école qui aura lieu le 23 juin 2026.

ORDRE DU JOUR N°16 : Divers

- a) Bénévoles pour réorganisation des archives de la mairie
Nous tiendrons informés le conseil de l'évolution de la fin des travaux de la pièce.
- b) VALLADE Sandrine offre au club de foot 15 ballons, nous lui propose de venir à la fin de l'AG ce dimanche 20/06/2026.
- c) Mme Martina demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil, la pose d'un STOP en bas du chemin du coudert, Thierry propose une consultation de la population.
- d) DEPOORTERE Enzo signale avoir mis une affiche à l'abri de Bus concernant les poubelles.
- e) DEPOORTERE Enzo est en train de faire une étude sur un marché hebdomadaire qui nous sera transférée une fois finie et le mettre à l'ordre du jour.
- f) La même chose concernant un possible un City parc.
- g) Mme Martina nous signale qu'une personne colle des petits QR Code chats perdus et signale que c'est une arnaque.

La séance est levée à : 21 heures 05 minutes

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Le secrétaire de séance PINHEIRO Valérie	Le Maire, ARNAUD Jean-Claude